

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DÉCISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VILLE/ASSOCIATION GRAVELINOISE DES AMIS DE LA MEDIATHEQUE

3.5 Actes des gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant la nécessité pour l'**association gravelinoise des amis de la médiathèque** de disposer de locaux adaptés pour ses activités et notamment pour un atelier photo,

Considérant la possibilité pour la Commune de mettre à disposition la salle n°6 de l'école Michelet/Islandais niveau 2 (avec autorisation d'accès aux sanitaires),

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'**association gravelinoise des amis de la médiathèque**, pour la mise à disposition de la salle n°6 de l'école Michelet/Islandais niveau 2 (avec autorisation d'accès aux sanitaires), les mercredis de 8h30 à 18h30 et les samedis de 8h30 à 12h30 durant la période scolaire, y compris pendant les petites vacances.

Article 2 : La mise à disposition est consentie à **titre gratuit** à compter de la date de la présente décision jusqu'au **5 juillet 2025**.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **06 NOV. 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **06 NOV. 2024**

Bertrand RINGOT